



SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES DU FROID,
DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES
PROFESSIONNELLES
& DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

LES INFOS DU SNEFCCA

Formation n°2023/09 - Novembre 2023

Réforme du lycée professionnel : l'année de terminale évolue

Poursuivant la mise en œuvre de la réforme du lycée professionnel, Carole Grandjean vient de présenter l'étape suivante centrée sur la réorganisation du temps scolaire de la fin de l'année de terminale du bac professionnel. Deux voies possibles seront proposées selon que le jeune poursuive des études supérieures ou choisisse d'entrer directement dans le milieu professionnel.

Une fin d'année de terminale « à la carte »

Cette réorganisation permettra de donner une nouvelle ambition pour le lycée professionnel pour :

- **Pouvoir d'abord y préparer son diplôme** en conciliant les enseignements généraux, professionnels mais aussi les périodes de stages (dites périodes de formation en milieu professionnel) ;
- **Envisager ensuite son avenir** en étant mieux accompagné dans la suite de son projet.

Ce nouveau calendrier permettra aux jeunes de consolider les savoirs fondamentaux pour tous les élèves, de renforcer l'employabilité de ceux qui souhaitent s'insérer après le baccalauréat professionnel, mais également de mieux préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur pour ceux qui

souhaitent réussir leur poursuite d'études.

A l'issue du parcours commun de 22 semaines et de la période de 6 semaines qui s'achève par le passage de l'examen avancé en mai, le jeune choisira son **parcours individuel de 6 semaines**, entre la mi-mai et la fin juin.

Deux options selon le projet du jeune

Pour s'insérer au mieux dans le milieu professionnel, le jeune suivra un **nouveau stage** de 6 semaines en lien avec son futur emploi. Il aura ainsi suivi **au total 12 semaines** de stage.

Pour le jeune décidant de poursuivre des études supérieures, un enseignement complémentaire également de 6 semaines lui permettra de consolider ses connaissances fondamentales et de renforcer sa méthodologie de travail.

Cette nouvelle année de terminale sera effective dès la rentrée 2024 **pour la session de baccalauréat 2025**.